

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

Suspension des délais du 24 décembre 2025 au 1er janvier 2026

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est AMJ Immo SRL représentée par Monsieur Jean-Marie HANSON demeurant Boulevard de la Sauvenière 134 à 4000 Liège.

Le terrain concerné est situé Voie de l'Air Pur, 15 à 4052 Beaufays et cadastré division 1, section D n°325B.

Le projet est de type : Aménagement d'une surface Horeca avec un espace de jeux pour enfants et d'une zone de stationnement, et présente les caractéristiques suivantes : Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; Les écarts portent sur : Le projet est en zone résidentielle - Art.3 : constructions en dehors de la zone aedificandi - Art.4 : déblais à moins de deux mètres des limites latérales

Le dossier peut être consulté <u>SUR RENDEZ-VOUS</u> les lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00 et les jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 décembre 2025 au 07 janvier 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine -Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be